LES
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Office des personnes handicapées du Québec

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépot légal 2e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-0880-1
ISSN 0710-6785

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec pour l'année 1985-1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Santé et des Services sociaux et responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec,

Thérèse Lavoie-Roux

Québec, avril 1987

Madame Thérèse Lavoie-Roux
Ministre de la Santé et des Services
sociaux et responsable de l'Office
des personnes handicapées du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

Je vous soumets le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec qui couvre l'année 1985-1986.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 23 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

Veuillez croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Laurette Champigny-Robillard

Québec, décembre 1986

Message de la présidente

À la lecture de ce rapport annuel, on pourra déceler que l'Office des personnes handicapées du Québec arrive à un tournant important de son histoire.

Ces derniers mois, l'OPHQ s'est rapproché de ses clients, les personnes handicapées et les intervenants régionaux et locaux responsables de leur fournir les services qui rendront véritablement possible leur intégration sociale. Les demandes de plan de services et d'aide matérielle continuent de croître et de dépasser nos ressources humaines et financières. *À part...égale* est l'outil d'intervention et de cohérence que représente l'application de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps, tel que proposé par l'OPHQ. Sa philosophie s'installe petit à petit chez les planificateurs et les décideurs. D'ailleurs, les commissaires de la Commission Rochon sur les services de santé et les services sociaux ont constaté cette cohérence du milieu des personnes handicapées dans leurs tournées de consultation. Les centres de travail adapté sont sortis indemnes et aguerris de la crise économique et ont amélioré leur gestion. Leur efficacité et leur dynamisme leur permettent de fournir de l'emploi à un plus grand nombre de travailleurs et travailleuses à l'intérieur des mêmes budgets.

Une constatation majeure se dégage de notre connaissance de plus en plus approfondie des besoins des personnes handicapées. Depuis que celles-ci sortent, ou n'entrent plus en institution, on constate que la société (c'est-à-dire votre ville, mon quartier, leur village, nos communautés) n'est pas encore adaptée, ni prête à répondre à leurs besoins. Les programmes de services de santé et sociaux sont pensés pour d'autres clientèles. La rareté grandissante des ressources publiques n'a pas incité les responsables des services à en allouer davantage aux personnes handicapées puisque l'OPHQ était là... Il faut maintenant s'interroger sur le risque qui existe que l'OPHQ vienne à pallier de façon permanente des ressources manquantes.

Conscient de cet écueil qui resterait une barrière à une véritable intégration sociale des personnes handicapées, l'OPHQ a commencé à travailler assidûment au transfert de ses programmes. Il les assume en attendant que les véritables responsables puissent le faire. Cela demande à tous de l'audace et de l'imagination. C'est ce que nous nous souhaitons pour 1986-1987.

Table des matières

Chapitre I 11

L'Office des personnes handicapées du Québec 11

1.1 Mandat 11

1.2 Conseil d'administration 11

1.2.1 Membres nommés 11

1.2.2 Membres d'office 12

1.2.3 Principales décisions 12

1.3 Organigramme 13

Chapitre 2 15

À part...égale 15

2.1 Application de la politique 15

2.2 Clarification du modèle d'intervention 15

Chapitre 3 17

Le retour et le maintien dans le milieu 17

3.1 Prévention 17

3.2 Diagnostic et traitement 17

3.3 Adaptation et réadaptation 18

3.4 Ressources résidentielles 18

3.5 Services de maintien à domicile 18

3.6 Soutien aux familles 19

3.7 Transport 19

3.8 Accessibilité 19

3.9 Communications 20

3.10 Loisirs 20

3.11 Sécurité du revenu 20

3.12 Activités de jour 20

Chapitre 4 23

Les services éducatifs 23

4.1 Enseignement primaire et secondaire 23

4.2 Éducation des adultes 23

4.3 Formation professionnelle 24

4.4 Enseignement collégial 24

Chapitre 5 25

Le travail 25

5.1 Centres de travail adapté 25

5.1.1 Situation financière 26

5.1.2 Admission 26

5.1.3 Subventions versées 28

5.2 Contrats d'intégration au travail 29

5.2.1 Contrats en 1985-1986 30

5.2.2 Bilan du programme 30

5.3 Le plan d'embauche 30

Chapitre 6 33

Le plan de services et l'aide matérielle 33

6.1 Planification et coordination 33

6.2 Demandes de plans de services 33

6.2.1 Nombre de demandes 33

6.2.2 Répartition régionale 34

6.2.3 Âge des demandeurs 35

6.2.4 Déficiences 35

6.2.5 Raisons des demandes 36

6.3 Aide matérielle accordée 36

6.3.1 Nombre d'octrois par éléments du programme 36

6.3.2 Subventions 36

6.4 Dossiers à traiter et liste d'attente 37

Chapitre 7 39

La promotion des droits 39

7.1 Vie associative 39

7.1.1 Subventions 39

7.2 Droits 40

Chapitre 8 43

L'organisation administrative 43

8.1 Relations avec les citoyens 43

8.2 Ressources humaines 43

8.3 Les communications 43

8.3.1 Accueil et renseignement 43

8.3.2 Production d'outils d'information 44

8.3.3 Relations publiques 44

8.3.4 Documentation 44

8.4 Ressources financières et matérielles 45

8.5 Ressources informationnelles 45

8.6 Planification et évaluation 45

8.7 Vérification interne 45

Liste des tableaux

I: Subventions versées aux CTA en 1984-1985 et 1985-1986 **26**

II: Valeur ajoutée moyenne des CTA **26**

III: Variables 1er avril 1986 **27**

IV: Subventions versées aux CTA en 1985-1986 **29**

V: Subventions accordées dans le cadre des contrats d'intégration au travail **30**

VI: Répartition régionale des contrats d'intégration au travail **31**

VII: Répartition régionale des demandes **34**

VIII: Éléments du programme 1984-1985, 1985-1986 **36**

IX: Répartition des subventions **40**

X: Liste des associations subventionnées en 1985-1986 **40**

XI: Répartition des subventions par région **40**

XII: État de l'évolution des dépenses **45**

Chapitre I
L'Office des personnes handicapées du Québec

1.1 Mandat

L'Office des personnes handicapées du Québec a pour mandat de veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, d'informer et de conseiller les personnes handicapées, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (articles 25 et 26 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées).

L'Office:

— favorise la coordination et la promotion auprès des ministères, des corporations municipales et scolaires et des autres organismes publics ou privés de services répondant aux besoins des personnes handicapées en vue de faciliter leur accès à des logements et à des biens et services, leur déplacement, leur intégration au marché du travail, leur accès aux services d'éducation et leur participation à des activités socio-culturelles et de loisir;

— voit à la préparation des plans de services;

— accrédite et subventionne les centres de travail adapté pour l'emploi de personnes handicapées qui ne pourraient travailler en milieu habituel de travail;

— subventionne un employeur pendant une période d'adaptation à l'emploi par un contrat d'intégration au travail signé entre la personne handicapée, l'employeur et l'Office;

— reçoit les plans d'embauche que les employeurs de 50 salariés et plus doivent lui soumettre, et vérifie si les mesures planifiées pour favoriser l'embauche des personnes handicapées sont réalisées;

— subventionne les organismes de promotion pour qu'ils défendent et représentent les intérêts des personnes handicapées;

— à la demande d'une personnes handicapée, fait des représentations et l'assiste dans des démarches auprès des ministères, des organismes publics, des corporations municipales et scolaires, des institutions d'enseignement, des établissements et des compagnies d'assurances pour lui assurer l'exercice de ses droits.

1.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 1985-1986. De son côté, le Comité exécutif s'est réuni deux fois pendant la même période.

1.2.1 Membres nommés

Plusieurs changements ont eu lieu au cours de l'année 1985-1986 chez les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif. En voici la liste.

Laurette Champigny-Robillard*, présidente-directrice générale de l'Office des personnes handicapées du Québec;

Lucille Bargiel*, Association de parents de l'enfance en difficulté de la Rive-Sud de Montréal, Saint-Bruno;

Robert Bouchard, Fédération des travailleurs du Québec, représentant des associations de salariés;

Rollande Cloutier*, vice-présidente, Société québécoise de l'autisme;

Pierre Duguay, Conseil du patronat, représentant des associations d'employeurs;

Claire Otis-Gagnon, Association de la paralysie cérébrale du Québec, chapitre de la Côte-Nord, Port-Cartier;

Marius Jacques*, Centre de travail adapté PIR – VIR, Cap-Rouge;

Hélène Laurin*, Association québécoise pour enfants avec problèmes auditifs, Outremont;

Monique Lavictoire-Marquis, Conseil d'administration du CLSC de l'Estuaire, Rimouski;

Arthur Leblanc, Association des sourds du Montréal métropolitain, Ville d'Anjou;

Serge Leblanc, Association de paralysie cérébrale du Québec, chapitre Saguenay – Lac-SaintJean, Chibougamau;

Paul Mercure*, Association de la déficience mentale, Québec;

Richard Michaud, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Rouyn;

Paule Tremblay, Conseil d'administration du Centre d'accueil et de réadaptation La Maisonnée Laurendière, Terrebonne.

---

* Membres du Comité exécutif

1.2.2 Membres d'office

Gratien Audet, directeur de la Réadaptation, ministère de la Santé et des Services sociaux;

Yvon Bédard, directeur de la Promotion des jeunes entrepreneurs, ministère de l'Industrie et du Commerce;

Aldor Bordeleau, directeur de la Planification, de la Programmation et de l'Évaluation, ministère des Communications;

Pauline Champoux-Lesage, directrice de l'Adaptation scolaire, ministère de l'Éducation;

Louise Des Trois-Maisons, coordinatrice ministérielle des Services aux clientèles spécifiques, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie;

Michel Lambert, directeur de la Direction de l'Hôtellerie, ministère du Tourisme;

Robert Lavoie, directeur général adjoint du Réseau Travail-Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu;

Guy Lemire, directeur du Soutien technique et administratif, Société immobilière du Québec;

Louise Mélançon, coordinatrice des Relations avec les clientèles, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

Clément Ménard, sous-ministre associé au Personnel, ministère de la Justice;

Réjean Parent, sous-ministre adjoint à la Recherche et à l'Administration, ministère du Travail;

Yvon Parenteau, directeur des Études et de la Planification, ministère des Transports;

Richard Thériault, directeur des Communications, ministère des Affaires municipales.

1.2.3 Principales décisions

Voici quelques-unes des résolutions les plus importantes du Conseil d'administration de l'OPHQ pendant cette année.

— Le Conseil d'administration a mandaté le Comité exécutif de l'Office à réagir, au besoin, si des divergences importantes devaient survenir et modifier les orientations déjà acceptées par le Conseil d'administration dans le dossier Accessibilité aux édifices publics.

— Adoption des règlements du plan d'embauche (version française et anglaise).

— Réaction de l'OPHQ à la décision du Conseil du trésor du 29 janvier 1985 concernant la politique d'égalité en emploi des personnes handicapées dans la Fonction publique (programme de 50 postes occasionnels du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu).

— Formation d'un Comité sur le développement du travail adapté;

— Demande de recherche de solutions à la situation des audiologistes et orthophonistes au Conseil des universités, à l'Office des professions et au ministère des Affaires sociales, en faisant état des besoins spécifiques des personnes handicapées selon les renseignements fournis par les plans de services.

— Dépôt d'un mémoire à la Commission parlementaire sur le Livre blanc sur la fiscalité.

— Délégation d'autorité pour la signature des octrois de subventions.

— Adoption de priorités triennales de l'OPHQ 1985-1988 pour le plan d'ensemble.

— Revue de programmes 1986-1987.

— Projet de règlement de régie interne.

— Mémoire de l'OPHQ sur l'organisation des services à l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage élaboré dans le cadre de la validation effectuée par la mission conjointe ministère de l'Éducation et ministère de la Santé et des Services sociaux.

— Intervention auprès des ministères responsables (Affaires municipales et Transports) du dossier stationnement pour personnes handicapées.

— Demandes au ministère de la Santé et des Services sociaux:
  - de repréciser sa politique de services de maintien à domicile;
  - d'allouer des sommes additionnelles dans ce programme afin de mieux répondre aux demandes;
  - d'accélérer le processus de transfert du programme de services de maintien à domicile de l'OPHQ au ministère de la Santé et des Services sociaux en suggérant à ce dernier de demander des ressources nécessaires pour la réalisation du programme, et de rappeler que la désinstitutionnalisation et le maintien dans leur milieu de vie naturel des personnes handicapées sont des objectifs prioritaires de la politique d'ensemble.

— Adoption du Calendrier de conservation des documents de l'OPHQ à être présenté au ministre des Affaires culturelles.

— Projet de politique de subventions aux organismes de promotion.

— Création d'un Comité permanent sur l'accès à l'imprimé et à l'information gouvernementale pour les personnes handicapées.

— Analyse de l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation intitulé *Réussir l'intégration scolaire des élèves en difficulté*.

— Révision du règlement OPHQ – CTA.

1.3 Organigramme

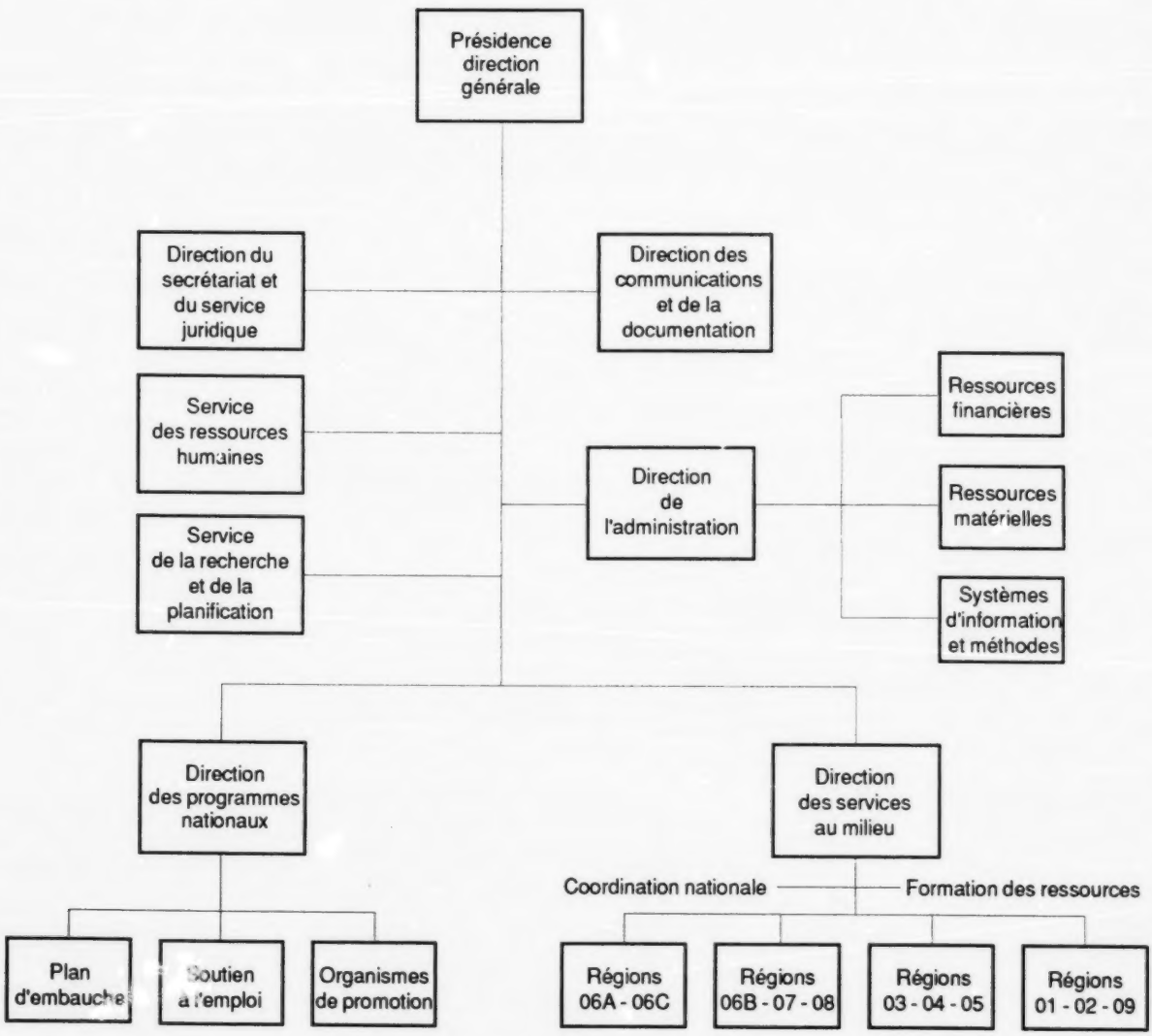

Chapitre 2
À part...égale

2.1 Application de la politique

À part...égale est la politique d'ensemble d'intégration sociale des personnes handicapées. Elle précise les orientations à suivre qui ont été acceptées par le gouvernement du Québec en 1985. Elle contient plus de 300 recommandations à tous les responsables socio-économiques du Québec.

Suite à la **Conférence À part égale!** de février-mars 1985, l'OPHQ s'est vu confier la responsabilité d'assurer le suivi de l'application de cette politique.

Dans chacune de ses interventions auprès tant de la clientèle que des ressources, l'OPHQ rappelle les orientations de *À part...égale* et le modèle d'intervention. Des activités d'information et de sensibilisation auprès des personnes handicapées ou leurs parents et des intervenants ont été réalisées dans toutes les régions. Chaque bureau régional a commencé à appliquer et promouvoir dans sa région le partage des responsabilités proposé dans *À part...égale*, à clarifier les concepts et les terminologies. Un des moyens privilégiés est la participation à des comités, tables de concertation, commissions administratives visant la planification, le développement, le réaménagement et l'organisation des services.

L'OPHQ a élaboré un module de formation sur les orientations générales de *À part...égale* et le processus d'apparition du handicap pour fournir aux ressources un programme qu'elles pourront utiliser pour la formation de leur personnel. Il pourra l'être aussi par les organismes de promotion dans leurs activités de sensibilisation.

Dans toutes les activités d'information, la référence à *À part...égale* est systématique. Le manuel d'accueil des employés de l'OPHQ présente l'importance de ces notions et leur diffusion est constante. Les vidéos *La Grande Sortie* et *À part...égale* ont été employés à de nombreuses occasions et ils sont en demande continue de la part du milieu. La transcription mot à mot des délibérations de la **Conférence À part égale**! a été rendue disponible.

Dans les événements internationaux auxquels l'OPHQ a directement ou indirectement participé, *À part...égale* a servi de point de référence pour expliquer le point de vue du Québec. Mentionnons:

— L'atelier de Maryke Muller du Centre de réadaptation Le Bouclier, à l'organisation mondiale de la santé, en juin, en Hollande.

— La rencontre internationale des jeunes handicapés physiques, où deux membres d'organismes de promotion ont été envoyés par l'OPHQ en réponse à une invitation de l'Association des paralysés de France, les 10 et 11 novembre à Paris.

— Le Conseil du premier ministre du Nouveau-Brunswick, le 16 novembre au Nouveau-Brunswick.

— La rencontre internationale de l'UNESCO le 9 décembre à Québec.

2.2 Clarification du modèle d'intervention

L'OPHQ a entrepris de clarifier le modèle d'intervention proposé dans *À part...égale*, en regard des besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle. Des rencontres avec l'Association des centres d'accueil du Québec et le Regroupement des centres de réadaptation fonctionnelle du Québec ont abouti à un document de clarification des problèmes soulevés par l'ACAQ ainsi qu'à une proposition de document conjoint ACAQ – OPHQ.

Des travaux préparatoires à une mission d'étude auprès du Comité de révision de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps de l'Organisation mondiale de la santé ont également été réalisés afin de promouvoir l'application québécoise de cette classification.

Une brochure expliquant comment une personne devient handicapée a été élaborée en vue de mieux faire comprendre le modèle conceptuel d'intervention que l'OPHQ propose dans les cas de déficience intellectuelle, troubles d'apprentissage, déficience du psychisme.

Une concertation avec les organismes producteurs de données statistiques a permis d'ajouter une question sur les incapacités dans l'enquête post-censitaire qui se tiendra suite au recensement du 3 juin 1986.

Chapitre 3

Le retour et le maintien dans le milieu

L'OPHQ a identifié clairement, dans ses priorités, le retour et le maintien dans le milieu pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et celles ayant une déficience du psychisme.

Des recherches ont été entreprises pour mieux connaître le processus d'institutionnalisation et faire l'inventaire des expériences de retour et maintien dans le milieu. Une meilleure compréhension de ces éléments permettra à l'OPHQ de soutenir le mouvement de retour et de maintien dans le milieu en fournissant un cadre de développement des ressources et services qui réponde adéquatement aux besoins.

Afin de mieux faire connaître ses orientations sur l'intégration sociale de ces deux groupes prioritaires, l'OPHQ a déposé un mémoire et participé aux audiences de la Sous-commission des affaires sociales sur la distribution des services offerts aux personnes ayant des troubles mentaux et vivant dans la communauté. Un communiqué a été émis sur cet avis de l'OPHQ en septembre.

En ce qui concerne spécifiquement les personnes ayant une déficience du psychisme, l'OPHQ a également consacré des efforts pour suivre l'élaboration de la politique de santé mentale et s'y impliquer, ainsi que pour préciser les orientations de l'OPHQ sur l'organisation des services à cette clientèle.

Dans la région de Montréal, un comité aviseur en santé mentale a analysé la situation des services psychiatriques afin d'harmoniser les interventions et de trouver des solutions. L'OPHQ a participé à une rencontre d'information de Québec Alliance pour les malades mentaux, le 23 septembre à Montréal, ainsi qu'au colloque des ressources alternatives en santé mentale, le 4 novembre à Drummondville. À Malartic, en Abitibi, l'OPHQ a favorisé le retour et le maintien dans le milieu de personnes ayant une déficience du psychisme. L'implication des parents et amis, de bénévoles, des intervenants a permis l'hébergement dans des ressources légères et la mise en place d'activités visant l'intégration au travail.

Un numéro du bulletin *OPHQ* a été consacré à la déficience intellectuelle, ainsi que, dans le numéro précédent, une entrevue réalisée avec une personne ayant une telle déficience. Un dossier d'information a été rédigé sur les interventions de l'OPHQ pour cette clientèle.

Un message publicitaire a été spécialement conçu et placé dans le Supplément du Devoir sur la déficience intellectuelle. Des informations ont été transmises aux journalistes pour la rédaction de ce supplément, en collaboration avec l'Association du Québec pour les déficients mentaux, initiatrice du projet.

Parmi les participations de relations publiques, cinq événements touchaient la déficience intellectuelle ou psychique.

Un numéro du bulletin *OPHQ* a été consacré au maintien dans le milieu. Trois articles ont traité, par ailleurs, de sujets touchant le maintien dans le milieu.

Un éditorial dans *Dernière Heure* a porté sur la désinstitutionnalisation: Le grand dérangement (mai-juin 1985). Une vingtaine d'informations pratiques avaient trait au maintien dans le milieu.

Des bibliographies sont tenues à jour sur différents aspects du maintien dans le milieu: attitude et sensibilisation, désinstitutionnalisation, ressources résidentielles, normalisation, qualité de vie, services à domicile, transport, soutien à la famille, stimulation précoce.

3.1 Prévention

L'OPHQ participe à l'élaboration d'une politique concernant la périnatalité, à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Il a aussi collaboré, dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, à un recensement et une recherche sur les caractéristiques des personnes handicapées de la région, ainsi qu'à une recherche sur les besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Dans la même région, l'OPHQ a participé aux activités de la Corporation de recherches et d'actions sur les maladies héréditaires.

3.2 Diagnostic et traitement

Les orthophonistes au Québec sont peu nombreux, surtout dans les régions éloignées. Leur formation pourrait être élargie. Pour développer des programmes adéquats de formation et en réadaptation, l'OPHQ a réuni les intervenants concernés par l'orthophonie. Un état de situation a été dressé. On a identifié les mesures à prendre, à court et à moyen terme, concernant la formation, le contingentement et le recrutement des orthophonistes.

3.3 Adaptation et réadaptation

L'organisation des services de réadaptation est une préoccupation majeure de l'OPHQ. C'est pourquoi beaucoup d'énergie a été consacrée avec le ministère de la Santé et des Services sociaux à élaborer un guide sur l'organisation des services en réadaptation. Des démarches ont été entreprises pour favoriser l'amélioration et le développement de services en stimulation précoce.

L'OPHQ vise à ce que les équipements spécialisés qu'il défraye actuellement (ex.: appareil de télécommunication pour mal-entendants, lève-patient, etc.) soient éventuellement disponibles par l'entremise de la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Des démarches ont été amorcées en ce sens.

L'OPHQ participe également aux tables ou commissions des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux qui planifient, développent, organisent les services, particulièrement en adaptation-réadaptation.

Dans la Montérégie, l'OPHQ a aidé des organismes de promotion à énoncer leur point de vue sur l'installation d'un centre de réadaptation pour personnes ayant une déficience physique. En Abitibi – Témiscamingue, l'OPHQ a soutenu l'organisation de services externes de réadaptation, de services d'apprentissage aux habitudes de travail pour des adultes désinstitutionnalisés et cherché une solution permanente à des services organisés en suppléance par des parents.

Pour les régions de l'Est du Québec, une entente avec l'Association des laryngectomisés et le centre hospitalier spécialisé a permis la réadaptation de cette clientèle, en utilisant l'aide matérielle de l'OPHQ pour compenser les frais de transport et d'hébergement. Une entente semblable est prévue pour les régions de l'Ouest du Québec.

À Montréal, l'OPHQ a collaboré à une concertation entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et celui de l'Éducation sur les services d'orthophonie et d'ergothérapie pour des enfants ayant une déficience auditive. Diverses interventions ont favorisé une meilleure organisation et réalisation de services en stimulation précoce.

De l'aide matérielle a été accordée pour aider les parents dans le transport de leurs enfants dans la plupart des régions. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, l'OPHQ a travaillé à rendre disponible un meilleur service d'orthophonie. Il a aussi aidé les intervenants des services de réadaptation physique à se concerter pour raccourcir les délais de livraison des orthèses-prothèses.

L'OPHQ a commenté et apporté ses suggestions à divers centres de réadaptation réalisant une démarche de réflexion sur leurs orientations. Une collaboration avec l'Institut Raymond-Dewar a permis de mieux cerner les besoins des personnes ayant une déficience auditive. Un projet semblable s'est réalisé avec l'Institut des sourds de Charlesbourg. Des ententes ont été conclues avec plusieurs centres de réadaptation pour un meilleur service à la clientèle.

3.4 Ressources résidentielles

L'OPHQ coordonne un comité ministériel sur l'harmonisation des programmes gouvernementaux en matière de ressources résidentielles pour personnes handicapées. Ce comité a recommandé principalement la prise en charge, par la Société d'habitation du Québec, du programme d'adaptation de domicile actuellement administré par l'OPHQ.

Une expérience pilote a été mise en place dans les régions des Laurentides et de Lanaudière. Elle vérifie la capacité des Groupes de ressources techniques à s'impliquer dans le programme d'adaptation de domicile partout au Québec.

Dans les régions de Montréal et de la Gaspésie, l'OPHQ est intervenu pour promouvoir l'hébergement dans des logements réguliers. Le développement de ressources intermédiaires a été favorisé, comme les îlots résidentiels, des appartements supervisés, des coopératives, des pavillons accessibles, des foyers de groupes pour personnes ayant des déficiences associées.

L'OPHQ a soutenu l'inventaire de logements accessibles dans plusieurs régions. Une sensibilisation sur l'accessibilité architecturale a été faite auprès des constructeurs d'appartements dans l'Abitibi – Témiscamingue et sur la Côte-Nord.

3.5 Services de maintien à domicile

En participant au Comité conjoint avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'OPHQ s'est efforcé d'accélérer la révision de la politique des services à domicile du Ministère. Pour ce faire, un état de situation des services assumés par l'OPHQ a été réalisé à partir des informations des régions et des données statistiques de plans de services et d'octrois d'aide matérielle.

Dans toutes les régions, sauf l'Abitibi – Témiscamingue, l'OPHQ a aidé à former ou participé au fonctionnement d'un fonds régional pour les services de maintien à domicile pour les personnes handicapées, ainsi qu'aux comités régionaux d'admission à ce fonds. Ainsi, les demandes d'aide sont faites et traitées par le réseau des services sociaux, l'OPHQ n'intervenant que si le fonds régional n'est

pas suffisant, ce qui fut malheureusement rapidement le cas.

3.6 Soutien aux familles

L'accroissement du nombre de demandes individuelles est un signe de l'importance à donner au soutien aux familles. Les besoins manifestés sont le répit nécessaire pour que les parents puissent refaire leurs forces; le dépannage dans les situations imprévisibles; l'intégration en garderie surtout dans un objectif d'intégration sociale.

Dans Laurentides-Lanaudière, l'OPHQ a participé à une recherche sur les besoins de répit-dépannage par des parents ayant de jeunes enfants avec problèmes médicaux. Dans Montréal, il a mis en place, animé et financé un comité formé de divers organismes de base afin de définir la problématique du soutien aux familles.

Du support a été apporté à l'Office des services de garde afin de l'aider à appliquer la politique d'intégration des enfants handicapés en garderie. L'OPHQ a également favorisé l'intégration de plusieurs enfants handicapés en garderie. Il a participé au Colloque sur les services de garde, en septembre à Montréal.

Aussi, l'OPHQ a suivi de près la consultation sur l'élaboration d'une politique familiale. Son avis su. la politique familiale a fait l'objet d'un communiqué de presse en mai. Dans la région de Montréal et de l'Outaouais, il a aidé des organismes de promotion à répondre à cette consultation.

3.7 Transport

Durant l'année, l'OPHQ a continué à inciter les transporteurs à adapter le transport en commun régulier pour qu'il puisse être utilisé le plus possible par les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ainsi, une collaboration avec Via-Rail a permis des améliorations d'accessibilité du réseau ferroviaire. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a été sensibilisé à la nécessité de développer et d'implanter des programmes d'apprentissage à l'utilisation du transport en commun. Une liaison soutenue a été assurée avec le ministère des Transports afin de continuer le développement et la consolidation du réseau public de transport adapté. L'OPHQ a agi comme intermédiaire entre le ministère des Transports et le ministère de la Santé et des Services sociaux pour favoriser l'intégration et la rationalisation des ressources de transport.

Le manque de transport pour les enfants recevant des services de stimulation précoce a été souligné au ministère de la Santé et des Services sociaux. Des données sur les besoins ont été fournies pour obtenir de ce ministère le financement d'un tel service ainsi que des frais reliés au déplacement pour recevoir des services d'adaptation et de réadaptation. Actuellement, une grande partie de ces coûts sont assumés par l'OPHQ.

L'OPHQ a activement participé à la mise en place du financement par le ministère de l'Éducation et celui des Transports de l'hébergement et du transport périodique des élèves scolarisés hors de leur commission scolaire d'origine.

Dans presque toutes les régions, l'OPHQ a soutenu l'implantation d'un service de transport adapté là où il n'existait pas encore. Il a aussi aidé à maintenir et à améliorer les services existants et à élargir les territoires couverts par les organismes en place. L'OPHQ a vu à la nomination des représentants des personnes handicapées sur les 56 comités d'admissibilité des organismes de transport. Il a aidé à la mise en place et au fonctionnement de comités d'usagers surtout dans Montréal, Longueuil, Sherbrooke, Québec et le Saguenay, ainsi que participé à des comités d'orientation à Montréal, Sherbrooke et Québec.

D'autres actions ont été entreprises: pour favoriser l'interconnexion du transport adapté, dans le Saguenay – Lac-Saint-Jean, les Laurentides-Lanaudière et Montréal, pour faire des recommandations à la Commission de transport à Hull, pour rechercher des solutions alternatives au minibus au Saguenay – Lac-Saint-Jean. L'OPHQ a participé à la formation des divers intervenants dans le transport, dans le transport adapté public, le transport scolaire, les taxis, le transport institutionnel, en Abitibi – Témiscamingue, ainsi qu'à une concertation des intervenants sur le transport en milieu rural, en Estrie.

L'OPHQ a recensé les règlements municipaux sur le stationnement des véhicules pour personnes handicapées. Il a soutenu des représentations en vue de faire respecter les stationnements réservés aux personnes handicapées, à Montréal, dans l'Outaouais et l'Abitibi – Témiscamingue. L'uniformisation de la réglementation dans tout le Québec est un objectif de l'OPHQ, mais le dossier s'est heurté à des obstacles importants: de nouvelles stratégies ont été élaborées pour résoudre cette impasse.

3.8 Accessibilité

Le groupe de travail mis sur pied par le ministre de l'Habitation, lors de la **Conférence À part égale!**, a étudié le projet de règlement pour les articles 69 et 70 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Ces articles visent à rendre accessibles les édifices publics construits avant 1976. Le rapport du groupe de travail, auquel l'OPHQ a participé, a été envoyé aux ins-

tances concernées, mais le règlement n'a toujours pas été publié en 1985-1986.

Néanmoins, des actions d'information ont été réalisées dans plusieurs régions: Montréal, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Estrie, Outaouais, Abitibi – Témiscamingue, Montérégie, Côte-Nord. Un numéro du bulletin OPHQ traitait de l'accessibilité.

Pour les bâtiments construits après 1976, le Code du bâtiment s'applique. L'OPHQ a participé à la révision de ce code pour améliorer l'accessibilité, à la demande du ministère de l'Habitation. Des démarches ont été entreprises ou soutenues auprès du Service de l'inspection du ministère du Travail pour l'application du Code du bâtiment, dans la région du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine.

L'OPHQ a supervisé une recherche sur la vulgarisation d'un cadre qui permet de produire des normes architecturales et environnementales, en tenant compte des caractéristiques de l'ensemble des déficiences.

3.9 Communications

Pour rendre plus accessible l'information imprimée et l'information gouvernementale, des échanges nombreux ont eu lieu avec le ministère des Communications du Québec. L'OPHQ a essayé d'obtenir une utilisation accrue des livres-cassettes et l'implantation de services de téléscripteurs (ATME).

Du Saguenay – Lac-Saint-Jean, après des démarches de l'OPHQ, Communication-Québec a donné accès, pour tout le Québec, à l'information et aux services aux personnes ayant une déficience auditive.

Des démarches ont été faites avec des organismes de promotion pour que des ressources publiques se dotent de téléscripteurs, dans l'Outaouais et sur la Côte-Nord.

L'OPHQ a travaillé à élargir le programme de la Régie de l'assurance-maladie du Québec concernant les aides techniques reliées à la surdité, ainsi qu'à développer les services d'adaptation-réadaptation avec utilisation de ces aides auditives pour les personnes ayant une surdité profonde.

3.10 Loisirs

L'OPHQ a participé à un colloque sur le loisir et l'intégration sociale et précisé la notion de plan d'intervention en loisirs dans le cadre d'un plan de services, dans la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Il a collaboré avec l'Association régionale de loisirs pour favoriser la participation d'enfants handicapés aux services réguliers de loisirs, dans l'Outaouais. Des informations ont été données aux personnes handicapées ou leurs parents sur les activités et les équipements de loisirs disponibles dans l'Estrie. L'OPHQ a soutenu la réalisation du guide Accès Tourisme de Kéroul, en septembre à Montréal.

3.11 Sécurité du revenu

Des efforts importants ont été consacrés à la promotion de la couverture des besoins spéciaux reliés au handicap dans le cadre d'un régime unifié. L'OPHQ a collaboré aux travaux d'un comité interministériel sur l'assurance-invalidité. Il a réussi à faire valoir les besoins spécifiques des personnes handicapées, en s'appuyant sur des plans de services et l'aide matérielle. Cette expertise est indispensable pour la prise en charge des besoins spéciaux par les autres ministères et organismes.

En matière fiscale, un inventaire de la jurisprudence relative aux exemptions dont bénéficient les personnes handicapées a été effectué. Également, l'OPHQ a étudié le *Livre blanc sur la fiscalité*, ce qui a conduit au dépôt d'un mémoire au ministre des Finances.

3.12 Activités de jour

Pour rechercher des solutions à l'inactivité des adultes de 21 ans et plus ayant une déficience intellectuelle importante, l'OPHQ a mis sur pied un comité composé de représentants du ministère de l'Éducation, du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et de l'Association du Québec pour les déficients mentaux. Une recherche-action, financée conjointement par les trois ministères et l'OPHQ, s'est déroulée dans six communautés-cibles, Montréal, Québec, Sherbrooke, Val d'Or, Maniwaki et Roberval. Le comité comptait ainsi recevoir des communautés des idées de mesures innovatrices favorisant l'intégration sociale et professionnelle de cette clientèle.

Dans le Centre-du-Québec, l'OPHQ a participé à un centre d'orientation visant l'intégration sociale et professionnelle d'adultes ayant une déficience intellectuelle. Dans plusieurs régions, l'OPHQ a favorisé la concertation des différentes ressources, centres de jour, services d'apprentissage aux habitudes de travail, autres ressources socio-professionnelles et parents. Dans l'Estrie, on a expérimenté une formule où les services sont sous la responsabilité du centre de réadaptation et en partie de l'éducation des adultes. Dans l'Outaouais, on a étudié la problématique de services d'apprentissage aux habitudes de travail dans un milieu rural et circonscrit les besoins de loisirs, d'activités de jour

par rapport aux services d'apprentissage aux habitudes de travail.

À Montréal, l'OPHQ a soutenu un groupe de parents désireux de trouver des solutions au manque de ressources pour leurs enfants quittant les services éducatifs à 21 ans.

Chapitre 4
Les services éducatifs

4.1 Enseignement primaire et secondaire

L'accès à des services éducatifs adaptés aux besoins des personnes handicapées a donné lieu à de nombreuses interventions et l'OPHQ a clarifié sa position face à l'intégration scolaire. Présent au Comité aviseur MSSS – MÉQ, l'OPHQ y a déposé un mémoire sur *L'organisation des services éducatifs à l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage*.

Plusieurs analyses juridiques ont dû être faites: sur le droit aux services éducatifs à domicile, sur la comparaison des dispositions de la Loi sur l'instruction publique et celles de la nouvelle Loi sur l'enseignement primaire et secondaire.

La position de l'OPHQ a été promue auprès des organismes de promotion et des intervenants en milieu scolaire. Des représentations particulières ont été faites auprès de la Direction régionale du ministère de l'Éducation dans plusieurs régions (Bas-Saint-Laurent – Gaspésie –Îles-de-la-Madeleine, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Estrie et Abitibi – Témiscamingue).

De même, l'OPHQ est intervenu auprès de diverses commissions scolaires pour planifier et donner des services aux enfants handicapés, pour intégrer des enfants malentendants, des enfants avec une déficience physique et des enfants présentant des troubles de communication, ainsi que pour aider à rendre les écoles accessibles.

Certaines interventions étaient plus spécifiques: clarification du dossier élèves handicapés dans le dossier global des élèves en difficulté dans le Bas-Saint-Laurent – Gaspésie; création d'un regroupement pour l'intégration scolaire au Saguenay; participation régulière à deux tables de concertation régionales pour développer et organiser des services adéquats dans Laurentides-Lanaudière; démarches pour intégrer des enfants handicapés en école régulière dans l'Abitibi – Témiscamingue et à Matane; soutien à des parents ayant fait une plainte en discrimination à la Commission des droits de la personne en Montérégie; représentations à des audiences publiques de commissions scolaires à Hull et à Beauport. De nombreuses autres interventions ont été réalisées dans le cadre d'une demande d'aide à la préparation d'un plan de services.

L'OPHQ a aidé l'Association du Québec pour les déficients mentaux à organiser des sessions de formation en intégration scolaire dans les villes de Montréal, Sherbrooke et Québec. Dans le Bas-Saint-Laurent, l'OPHQ participa à la préparation d'une semaine de sensibilisation à l'intégration scolaire et fit partie d'une table ronde lors de l'événement.

D'autres initiatives de sensibilisation, d'information et de formation du milieu scolaire ont été menées en concertation avec les associations de parents et les bureaux régionaux.

Quatre articles ont été publiés sur divers aspects de services éducatifs dans le bulletin *OPHQ* et un dossier d'information a été préparé sur l'intégration scolaire. Un éditorial a en outre traité du jeune Rémi Rousseau. Une information spéciale a aussi été diffusée sur le problème de l'hébergement et du transport des enfants scolarisés hors de leur commission scolaire.

Plusieurs événements de relations publiques ont touché les milieux de l'éducation. L'OPHQ a participé au congrès du Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle du 7 au 10 novembre à Montréal et au congrès de l'Association des techniciens en éducation spécialisée les 26 et 27 avril à Québec.

4.2 Éducation des adultes

À Matane, l'attention du Service de l'éducation des adultes a été attirée sur les problèmes majeurs d'accessibilité à l'unique école utilisée pour la formation des adultes.

Dans le Centre-du-Québec, l'OPHQ a favorisé l'accès aux services de l'éducation des adultes pour personnes ayant une déficience intellectuelle. Dans l'Estrie, on a élaboré un programme pour les personnes âgées de 21 ans et plus; également, dix rencontres d'information et d'échanges ont été faites avec un groupe de parents d'enfants handicapés intégrés à l'école et une personne-ressource négociée auprès du Service de l'éducation des adultes.

À Montréal, l'OPHQ a participé à une consultation des services de l'éducation des adultes et à une sensibilisation des employeurs financée en partie par l'éducation des adultes. L'OPHQ a tenu un atelier à un colloque sur l'alphabétisation des adultes. Dans l'Abitibi – Témiscamingue, l'OPHQ a analysé les modèles d'intégration scolaire et fait des représentations auprès des instances régionales sur l'organisation régionale des services.

4.3 Formation professionnelle

L'OPHQ est membre du Groupe de travail national que le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a mis sur pied pour favoriser l'accès à la formation professionnelle pour les adultes. Il a participé à toutes ses tables régionales de concertation en formation professionnelle pour les personnes handicapées. Une collaboration a été établie avec la direction régionale d'Emploi et Immigration Canada qui a décidé d'accorder une priorité aux personnes handicapées sur tous ses cours de formation professionnelle.

4.4 Enseignement collégial

Des démarches auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ont eté amorcées concernant l'accès aux études collégiales. L'OPHQ a contribué à l'information et à la sensibilisation des responsables d'équipements des Cégeps. Il a organisé et animé un atelier portant sur l'accessibilité physique des installations.

Chapitre 5
Le travail

Lors de la **Conférence À part égale!**, différents partenaires ont exprimé le souhait d'une réflexion sur le travail adapté. Les principales questions concernaient le fonctionnement des centres de travail adapté et le manque de nouvelles formes de travail adapté. L'OPHQ a donc mis sur pied un Comité sur le développement du travail adapté. Ce comité regroupait des représentants de certains ministères (Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu, Santé et Services sociaux, Industrie et Commerce), d'organismes représentatifs (Association des centres d'accueil du Québec, Association québécoise des entreprises adaptées, Conseil du patronat du Québec, associations syndicales) et de l'OPHQ. Dans une première étape, il a permis de clarifier le fonctionnement des centres de travail adapté et de prévoir, à la satisfaction des partenaires, des règles de mise en marché de leurs produits.

D'autres activités ont favorisé l'intégration au travail. Un guide d'évaluation des capacités de travail a été réalisé. L'OPHQ a collaboré à l'amélioration des Services externes de la main-d'oeuvre (SEMO) existant dans la plupart des régions, ainsi qu'à la mise sur pied de nouveaux SEMO ou l'extension de SEMO existants. Il a soutenu l'intégration des SEMO aux services réguliers de main-d'oeuvre dans l'Abitibi – Témiscamingue et une meilleure complémentarité avec le réseau régulier dans le Saguenay – Lac-Saint-Jean et l'Outaouais.

Une nouvelle formule de travail rémunéré pour une clientèle avec des limitations importantes a été expérimentée dans la région de Québec. Pour améliorer l'employabilité, un projet de stages rémunérés a été mené, dans la région du Saguenay, ainsi qu'à Montréal pour l'intégration au travail de personnes ayant une déficience intellectuelle.

L'OPHQ a favorisé la concertation des intervenants en intégration au travail dans les régions du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Saguenay – Lac-Saint-Jean et Centre-du-Québec.

En ce qui concerne l'information, l'OPHQ a participé à certains événements touchant le travail en général, comme:

- l'implantation d'un Service externe de main-d'oeuvre à Rivière-du-Loup le 16 septembre.
- les personnes handicapées et l'emploi, émission Forum jeunesse à Drummondville le 10 juin.

5.1 Centres de travail adapté

Les centres de travail adapté (CTA), créés par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, sont des organismes à but non lucratif qui emploient en majorité des personnes handicapées qui ne peuvent s'intégrer au marché régulier du travail. Ces centres doivent autofinancer leur production (matières premières et personnel d'encadrement). Par contre, l'OPHQ subventionne l'équivalent des salaires des personnes handicapées, et également certaines immobilisations ou équipements. La politique de subvention de l'OPHQ vise a compenser les coûts supplémentaires d'adaptation et d'organisation du travail.

Un soutien a été apporté au développement de nouveaux CTA dans le Saguenay et l'Abitibi – Témiscamingue, ainsi qu'à la mise sur pied d'un plateau de travail et de sous-contrats de services. La collaboration entre les CTA de la région a été facilitée.

Dans la région de l'Outaouais, des démarches ont stimulé la collaboration entre les CTA et les Services de main-d'oeuvre et clarifié les mandats respectifs des CTA et des services d'apprentissage aux habitudes de travail.

Un CTA a souligné ses réalisations par un événement public: Les Ateliers Kami à Ville-Marie en juin. L'OPHQ a également participé au congrès de l'Association des entreprises adaptées les 23 et 24 avril à Québec.

Au 31 mars 1986, 38 CTA employaient 1 532 personnes handicapées, comparativement à 1 484 en 1984-1985 et 1 431 en 1983-1984. Ils ont reçu 15 438 500 $ de subventions pour leur fonctionnement et 2 677 900 $ pour les locaux et l'équipement (Tableau I).

5.1.1 Situation financière

Au 31 janvier 1986, 29 des 38 CTA (76,3 %) avaient un surplus dans leur état des revenus et dépenses, comparativement à 65,8 % au 31 mars 1985, 45,9 % au 31 mars 1984 et 39,5 % au 31 mars 1983. La situation s'est nettement améliorée. Par contre, 9 CTA éprouvent des difficultés, mais un seul présente un déficit de 40 000 $ et plus. L'année précédente, il y en avait trois.

L'ensemble des CTA présente un surplus de 1 221 659 $ comparativement à un surplus de 151 727 $ au 31 mars 1985, un surplus de 95 336 $ au 31 mars 1984. Dans l'ensemble, les CTA se portent donc mieux tout en tenant compte des CTA ayant un déficit accumulé important. La valeur ajoutée moyenne, indice utilisé pour connaître la productivité des CTA, s'est constamment améliorée depuis cinq ans (Tableau II).

Tableau I

Subventions versées aux CTA en 1984-1985 et 1985-1986

Fonctionnement	Montant 1984-1985	Montant 1985-1986
Salaires et avantages sociaux	14 556 667 $	15 438 500 $
Autres frais	62	62
Sous-total	**14 556 667 $**	**15 438 500 $**
Immobilisations		
Loyers	761 942 $	739 730 $
Équipements	850 170 $	613 337 $
Capital	49 866 $	378 261 $
Remise d'emprunt	996 427 $	946 572 $
Sous-total	**2 658 405 $**	**2 677 900 $**
Total	**17 215 072 $**	**18 116 400 $**

Tableau II

Valeur ajoutée moyenne des CTA

31 mars 1981	— 1,62 $
31 mars 1982	— 2,88 $ (augmentation de 77,8 %)
31 mars 1983	— 3,38 $ (augmentation de 17,4 %)
31 mars 1984	— 4,15 $ (augmentation de 22,8 %)
31 mars 1985	— 4,89 $ (augmentation de 17,8 %)
31 janvier 1986	— 5,26 $ (augmentation de 7,6 %)

Les ventes brutes annualisées se sont chiffrées à 25 992 528 $. C'est une augmentation de 27 % sur l'année précédente. Le pourcentage gouvernemental des revenus est de 40 %. Une étude comparative de l'OPHQ a établi que l'apport des ressources gouvernementales comparativement à l'ensemble des revenus est en constante décroissance. En effet, ce pourcentage en 1982-1983 était de 53 %. Au cours des années, il a successivement chuté à 48 % et 44 %. Les ventes réalisées au 31 janvier 1986 constituent 96 % des ventes budgétisées comparativement à 92 % pour l'année précédente et 86 % pour l'année 1983-1984.

Le fonds de roulement des CTA ne cesse de s'accroître. Seulement 9 CTA ont un ratio de fonds de roulement inférieur à 1. L'année précédente, il y en avait 20.

Le taux d'occupation dans les CTA en rapport avec le nombre d'emplois prévus dans les subventions, a atteint 96 % alors qu'il était de 94 % en 1984-1985. Par contre, le nombre de personnes handicapées s'est accru, passant de 1 431 en mars 1984 à 1 484 en 1985 et à 1 532 en 1986. Cette situation s'explique du fait qu'un poste peut être comblé par plus d'une personne et que certains CTA emploient des personnes handicapées non subventionnées.

5.1.2 Admission

Pour être admise dans un centre de travail adapté, une personne handicapée doit avoir été acceptée par un comité d'admission formé paritairement d'une représentation du CTA et de l'OPHQ. L'OPHQ est généralement représenté par un conseiller en main-d'oeuvre du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, un représentant des personnes handicapées, et par un membre du personnel de l'OPHQ. Une politique d'admission déjà élaborée assure que les CTA emploient des personnes handicapées dont les limitations les empêchent d'intégrer le marché régulier du travail.

Durant l'année 1985-1986, l'OPHQ a donné de la formation à l'ensemble des intervenants sur le comité d'admission. Plusieurs CTA ont pu, ainsi, réviser leurs définitions de tâches et de postes, préciser leurs exigences et identifier les possibilités d'adaptation des postes de travail. Le tableau III donne un portrait général des caractéristiques des employés des CTA au 31 mars 1986.

Tableau III

Variables	1er avril 1986
Nombre total d'employés	1 533
Embauches	461
Départs	446
Raisons de départ	
Congédiement ou licenciement	
— manque de travail	12,5 %
— changement dans la production	2,9 %
— comportement de l'employé	10,1 %
— productivité de l'employé	7 %
— fin de la période de subvention	2,5 %
— fin du stage d'évaluation	4,9 %
Départ volontaire	
— pour études	2,9 %
— pour un autre emploi	15,5 %
— motif personnel	41,7 %
Âge	
Âge moyen	32,6
Groupe d'âge	
— 0 à 19 ans	2,1 %
— 20 à 29 ans	47,4 %
— 30 à 39 ans	27,9 %
— 40 à 49 ans	11,6 %
— 50 à 59 ans	7,5 %
— 60 ans et plus	3,5 %
Sexe	
— masculin	74,3 %
— féminin	25,7 %
Déficiences	
— intellectuelle	35,1 %
— du psychisme	15,4 %
— de la parole et du langage	1,7 %
— auditive	2,7 %
— appareil oculaire	4,3 %
— autres organes	2 %
— motrice	13,9 %
— esthétique	1,5 %
— fonctions générales, sensitives et autres	6,6 %
— plus d'une déficience	16,8 %
Références	
— commission scolaire	7,6 %
— centre d'accueil et de réadaptation	18,5 %
— centre hospitalier	4,8 %
— centre d'orientation professionnel	3,1 %
— Centre de services sociaux	7 %
— Commission de la santé et de la sécurité du travail	5,7 %
— Régie de l'assurance automobile	1,3 %
— Centre Travail-Québec	8,5 %
— Service externe de main-d'oeuvre	9,6 %
— Centre d'emploi et d'immigration du Canada	7,2 %
— Projet Extension fédéral	0,5 %
— démarche individuelle	13 %
— autres	13,2 %
Scolarité	
— analphabète	8,1 %
— primaire	20,7 %
— classes spéciales	28,8 %
— secondaire	37,1 %
— niveau supérieur au secondaire	3,9 %
— PRFI	1,4 %
Expérience de travail antérieure	
— aucune expérience	45,5 %
— avec expérience	54,5 %
Employés avec expérience	
Nombre d'années	
— moins d'un an	20,7 %
— d'un à 3 ans	28,5 %
— de 3 à 5 ans	13,9 %
— plus de 5 ans	36,9 %
Catégories d'emploi	
— travail manuel non spécialisé	76,4 %
— travail manuel spécialisé	15 %
— supervision-surveillance	1,6 %
— travail administratif	5,1 %
— vente	1,9 %

(1) Indépendamment de la formation académique, la personne possède une compétence reconnue dans un domaine ou un métier.

Ancienneté dans l'entreprise	
Nombre d'années	
— moins d'un mois	0,8 %
— d'un à 12 mois	19,4 %
— d'un à 3 ans	31,6 %
— de 3 à 5 ans	26,7 %
— plus de 5 ans	21,5 %
Catégories d'emploi	
— travail manuel non spécialisé	82,5 %
— travail manuel spécialisé	9,6 %
— supervision-surveillance	2,5 %
— travail administratif	3 %
— vente	2,4 %
Lieu de travail	
— à l'intérieur du CTA	73,1 %
— à l'extérieur du CTA	26,9 %
Taux de roulement (moyenne)	29,5 %
Conditions d'admission	
— admission permanente	96,3 %
— stage d'évaluation rémunéré	0,4 %
— stage d'évaluation non rémunéré	—
— admission pour une période déterminée	3,3 %
Poste subventionné	
— poste subventionné par l'OPHQ	97,5 %
— poste non subventionné par l'OPHQ	2,5 %

5.1.3 Subventions versées

La politique de subvention est demeurée la même qu'en 1984-1985. Toutefois, une réflexion a été amorcée sur l'opportunité de la modifier afin d'augmenter le nombre de personnes handicapées embauchées par les CTA et d'accroître l'équité dans la distribution des subventions.

Le tableau IV indique les subventions versées aux CTA en 1985-1986. On y souligne également la date de l'accréditation de chacun d'eux, ainsi que le nombre de personnes handicapées à leur emploi.

Tableau IV

Subventions versées aux CTA en 1985-1986

Région	Nom du CTA	Date de l'accréditation	Budget de fonctionnement ($)	Personnes handicapées à l'emploi	Immobilisation et équipement ($)
01	Atelier Léopold-Desrosiers	1982-08-30	283 147	27	12 548
01	Centrap (Mitis)	1979-11-10	666 369	68	70 888
01	Ind. mod. de la Vallée	1981-01-05	175 566	31	61 907
02	Chaîne de travail adapté	1980-10-01	508 815	42	17 695
02	S.D.C. Saint-Félicien	1983-02-25	140 403	19	8 545
03N	Atelier du Martin-Pêcheur	1980-10-01	504 876	34	12 060
03N	Ateliers R-10	1980-09-01	486 334	50	49 033
03N	Ateliers T.A.Q.	1980-02-04	307 612	38	180 434
03N	C.T. de Charlevoix	1980-04-01	575 091	53	100 049
03N	Hichaud	1981-01-05	210 777	33	93 799
03N	PIR-VIR	1979-10-15	159 111	30	73 661
03S	A.R.T.B.	1979-10-15	876 564	60	56 590
03S	C.R. de Beauce	1980-08-01	342 927	43	110 930
03S	C.S.T.B.	1982-08-30	490 377	42	107 722
03S	Entreprises Tuméré	1981-01-05	256 252	38	94 812
03S	Société V.I.A.	1980-04-01	328 322	45	135 370
04	Atelier des Vieilles Forges	1979-10-15	859 128	51	38 784
04	Réc. Centre du Québec	1982-09-07	228 645	24	67 175
04	Réc. de Maskinongé	1982-08-30	240 999	35	20 143
05	Atelier Poly-Teck	1979-11-15	604 963	50	13 150
06A	Atelier Abaco	1984-09-01	123 871	15	51 314
06A	Ateliers l'Essor	1980-08-01	149 546	22	33 882
06A	Capeq	1979-10-15	560 202	58	89 625
06A	Centre Le Sextant	1982-04-01	695 498	48	82 563
06A	Centre Le Transit	1980-02-04	946 478	65	33 518
06A	Centre J.V.S.	1979-12-01	495 482	64	14 277
06A	Entreprises Polybar	1982-12-01	372 231	33	226 716
06A	Mobatel	1981-01-05	672 353	55	4 435
06A	Placement potentiel	1980-08-01	319 869	29	
06A	Réc. Marronniers	1982-11-01	206 709	26	42 100
06B	Ateliers du Godendard	1979-12-10	283 730	34	83 833
06B	C.T. Laurentides	1984-12-01	49 548	6	7 620
06C	A.F.F.I.	1979-11-15	1 227 370	130	464 548
06C	Boutique de fleurs Savoy	1984-12-01	144 500	18	35 208
07	Centre de travail Laro	1979-12-01	267 561	54	13 963
08	Témabex	1980-04-01	478 061	42	69 941
08	Ateliers Kami	1984-12-01	98 165	11	53 718
09	Ateliers pop. Sept-Îles	1982-09-07	67 890	9	45 344
	AQEA		33 158		
			15 438 500	**1 532**	**2 677 900**

Des modifications aux règlements actuels ont été proposés en décembre 1985 et le Conseil d'administration en acceptait les principes. De même, la révision de la convention-type OPHQ — CTA a permis une nouvelle convention plus adaptée à la réalité vécue par les CTA et l'OPHQ.

5.2 Contrats d'intégration au travail

Le contrat d'intégration au travail, signé entre un employeur, l'OPHQ et une personne handicapée, vise à favoriser l'intégration au travail de cette personne. Une subvention compense le manque à

gagner de l'employeur durant une période déterminée de formation et d'intégration, ou l'aménagement ou l'adaptation d'un poste de travail.

Les contrats sont généralement négociés entre l'employeur et la personne handicapée par des conseillers en main-d'oeuvre répartis sur presque tout le territoire du Québec. Ces conseillers sont à l'emploi de Services externes de main-d'oeuvre (SEMO), de programmes Extension de main-d'oeuvre, de centres Travail-Québec, de commissions scolaires et de centres d'accueil de réadaptation. L'OPHQ négocie directement les contrats lorsqu'il s'agit de projets de création d'entreprises.

Une des réalisations du contrat d'intégration au travail a été officiellement inaugurée en juillet à Saint-Jean-Port-Joli: la Corporation Horizon-Soleil.

5.2.1 Contrats en 1985-1986

Le budget autorisé était de 1 776 400 $ et un budget supplémentaire de 500 000 $ s'y est ajouté. 594 contrats ont été signés, dont 129 renouvellements (Tableau V).

avec une déficience psychique. Enfin, 15 % avaient une déficience sensorielle. L'âge moyen tournait autour de 31 ans et les trois-quarts avaient moins de 36 ans. Comparativement à 1984-1985, le nombre de personnes avec une déficience intellectuelle s'est accru de 10 %. Les clientèles avec déficience physique et du psychisme ont respectivement connu une baisse de 8 %. De plus, on remarque un vieillissement des utilisateurs des CIT. En effet, l'année précédente, l'âge moyen était de 29 ans et 82 % des personnes avaient moins de 36 ans.

La moyenne de scolarité était de 8,2 années. 38,6 % des personnes n'avaient aucune scolarité ou une scolarité élémentaire et spéciale. Quant aux emplois occupés, 28 % sont manutentionnaires; 30 % dans les services; 7,1 % dans la fabrication; 13,3 % occupent des emplois dans le domaine administratif. Le tableau VI indique la répartition par région des 2 096 personnes handicapées qui ont bénéficié du programme depuis son existence, ainsi que le rapport avec la population de chacune de ces régions.

Tableau V

Subventions accordées dans le cadre des contrats d'intégration au travail

	1980-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	Total
Subventions versées	539 535,00 $	1 688 950,00 $	2 090 610,77 $	2 240 731,52 $	1 905 797,14 $	8 465 624,43 $
Variation/année précédente		+ 213 %	+ 23,8 %	+ 7,2 %	− 14,9 %	
Nombre de contrats incluant les renouvellements	217	710	593	556	594	2 670
Variation		+ 227,1 %	− 16,5 %	− 6,25 %	+ 6,8 %	
Subvention moyenne par contrat	2 486,34 $	2 378,80 $	3 525,48 $	4 030,10 $	3 208,41 $	3 170,65 $
Variation		− 4,3 %	+ 48,2 %	+ 14,31 %	− 20,4 %	
Nombre de contrats excluant les renouvellements	145	623	484	379	465	2 096
Variation		+ 329,7 %	− 22,3 %	− 21,7 %	+ 22,7 %	
Subvention moyenne par personne	3 720,93 $	2 711,00 $	4 319,44 $	5 912,22 $	4 098,48 $	4 152,41 $
Variation		− 27,1 %	+ 59,3 %	+ 36,9 %	− 30,7 %	

5.2.2 Bilan du programme

Depuis le début du programme, 2 096 personnes ont bénéficié de 2 670 contrats avec 991 employeurs différents. Les trois quarts des entreprises avaient moins de 50 employés et oeuvraient dans le secteur des services.

Dans l'ensemble, 30 % des contrats s'adressent à des personnes avec une déficience physique, 44,4 % avec une déficience intellectuelle et 10,8 %

5.3 Le plan d'embauche

L'article 63 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées prévoit que tout employeur de plus de 50 salariés devait soumettre à l'OPHQ, au plus tard le 1er juillet 1984, en collaboration avec le représentant de l'association de salariés, un plan visant à assurer dans un délai raisonnable l'embauche de personnes handicapées.

Tableau VI

Répartition régionale des contrats d'intégration au travail

Région	01	02	03	04	05	06A	06B	06C	07	08	09	10	Total
Nombre de contrats	90	188	451	100	55	785	102	209	12	73	31	0	**2 096**
Pourcentage du total des contrats	4,3	8,9	21,5	4,8	2,6	37,5	4,9	9,9	0,6	3,5	1,5	0	**100 %**
							*52,3						
Pourcentage de la population	3,6	4,6	16	6,8	3,6		*56,6		4,3	2,4	1,8	0,3	**100 %**

* Total des régions 06A, 06B et 06C.

Au 31 mars 1986, il y avait 2 717 plans d'embauche approuvés qui visaient 8 238 établissements. Des rapports de réalisation doivent être soumis à l'OPHQ annuellement, à quatre reprises, à la date d'anniversaire de l'approbation du plan d'embauche. L'OPHQ s'est concerté avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour qu'il s'implique et utilise les plans pour favoriser l'embauche de personnes handicapées par les employeurs visés.

Un projet-pilote, en collaboration avec l'OPHQ, a servi au Ministère à identifier les utilisations du plan et leur impact. Une synthèse de l'ensemble des informations contenues dans les plans approuvés a également été réalisée. À la Semaine nationale de l'entreprise, le 6 mai, un employeur de Ville d'Anjou a été primé pour son plan d'embauche. Des informations pour la réalisation des plans d'embauche ont été données au Salon de la PME de Montréal, en octobre, ainsi qu'au congrès de l'Association des professionnels en ressources humaines en mars. L'OPHQ a également été associé à un colloque à la Domtar, en septembre, à Montréal.

Chapitre 6
Le plan de services et l'aide matérielle

6.1 Planification et coordination

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées donne la possibilité aux personnes handicapées qui ne parviennent pas à trouver réponse à leurs besoins de demander à l'OPHQ l'aide pour préparer un plan de services individuel en vue de leur intégration à la société.

Le plan de services favorise le maintien dans le milieu naturel et l'accès pour la personne handicapée à un maximum d'autonomie. Celle-ci participe activement et entièrement à élaborer et mettre en oeuvre ce programme d'intégration qui respecte ses choix.

Le plan de services cherche à satisfaire les besoins essentiels à l'intégration des personnes handicapées et identifie les lacunes ou les carences des services. Il favorise la mise en place d'un réseau de services suffisants et adéquats et assure une plus grande complémentarité entre ces services en évitant un dédoublement avec ceux qui existent.

Cette approche permet à la personne handicapée ainsi qu'au conseiller à l'intégration chargé de son dossier d'identifier ses besoins:

— de réadaptation médicale, fonctionnelle et sociale;

— d'intégration sociale (hébergement-logement, socialisation, transport);

— d'intégration scolaire;

— d'intégration professionnelle et de maintien au travail.

Les moyens utilisés pour y répondre varient selon la cause ou le type de déficience, l'âge, le milieu socio-économique et surtout les traits caractéristiques de la personne.

Le conseiller à l'intégration identifie, chez l'organisme chargé de dispenser un service, la personne qui veille à l'application du plan de services et à qui se réfère la personne handicapée.

L'OPHQ fait des représentations auprès des ressources responsables pour qu'elles modifient leurs critères d'accès aux services ou qu'elles assurent d'une façon permanente les services dont les personnes handicapées ont besoin.

Tous les dossiers sont maintenant reçus et ouverts dans chaque bureau régional. L'admissibilité a pu ainsi être déclarée dans les deux mois de la réception de la demande.

Le formulaire de demande d'aide à la préparation d'un plan de services a été simplifié après consultation de la clientèle. Des modifications aux règlements actuels ont été proposées et acceptées par le Conseil d'administration. Un projet de règlement a été formulé.

Dans le bulletin *Vivre dans son milieu, un choix*, comme dans celui traitant de la déficience intellectuelle, un article traitait d'un exemple de plan de services. Il était présenté plus en profondeur dans le bulletin *La coordination*. Deux dépliants de base ont été rédigés: *Le plan de services* et *Dans mon plan de services*.

La mise en question des procédures d'aide matérielle, par un groupe d'intervenants de Québec, a permis au-delà de la polémique d'informer sur les contraintes de l'OPHQ et l'esprit du plan de services. Une tournée d'information a été préparée pour la région de Québec ainsi qu'un article et un dossier d'information sur les réalisations du plan de services.

Plusieurs conférences ou ateliers ont traité du plan de services auprès d'intervenants de divers secteurs:

— à l'Association du Québec pour enfants avec des problèmes auditifs le 15 mai;

— à la Corporation des orthophonistes et audiologistes à Montréal le 14 juin;

— au colloque de la Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes du 18 au 29 octobre à Québec;

— au congrès de la Corporation professionnelle des ergothérapeutes les 24 et 25 octobre à Montréal;

— à des rencontres de l'Association du Québec pour les déficients mentaux, région de Québec les 29 novembre et 3 décembre à Québec.

6.2 Demandes de plans de services

6.2.1 Nombre de demandes

L'OPHQ a reçu en 1985-1986, 5 679 demandes d'aide nécessitant l'ouverture de nouveaux dossiers: il s'agit de personnes handicapées qui faisaient une demande pour la première fois. Au 31 mars 1986, l'OPHQ avait ainsi reçu 16 786 demandes depuis sa création.

En 1985-1986, il y a eu 51,4 % de demandes de plus par rapport à l'année 1984-1985, elle-même en augmentation de 20,7 % par rapport à l'année précédente.

	Nombre de demandes		Augmentation par rapport à		
	annuel	mensuel	1982-1983	1983-1984	1984-1985
1985-1986	5 679	473	339 %	83 %	51 %
1984-1985	3 750	312	190 %	21 %	
1983-1984	3 108	259	140 %	21 %	
1982-1983	1 294	108			

En moyenne, 12 % des demandeurs ont plus d'une déficience et 22 % font des demandes dans plus d'un élément du programme.

6.2.2 Répartition régionale

Le tableau VII montre la répartition, selon les régions, des 5 679 demandes reçues en 1985-1986, en comparaison de l'année précédente et de la répartition des personnes ayant une déficience.

Dans huit régions, les demandes faites à l'OPHQ sont dans une proportion plus grande que celle des personnes ayant une déficience dans la population de la région. L'écart le plus important est dans le Centre-du-Québec, qui a d'ailleurs reçu 245 demandes de plus que l'année précédente, soit une augmentation de 74 %. La région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a un écart de 3,6 % et l'augmentation des demandes a été de 67,6 % dans la dernière année. Les demandes de l'Estrie sont maintenant de 2,1 % supérieures à la répartition des personnes ayant une déficience, suite à une augmentation de 127,8 % durant la dernière année. La région de l'Outaouais a aussi plus que doublé son nombre de demandes, avec une augmentation de 109,6 %.

Les demandes de Montréal présentent l'écart le plus faible par rapport à la répartition régionale des personnes ayant une déficience; il est de 7,8 % alors qu'il était de 4 % l'année précédente, vu que l'augmentation des demandes n'a été que de 29,8 % comparativement à une moyenne générale de 51 %. La Montérégie voit aussi son nombre de demandes s'accroître plus lentement que la moyenne générale, l'augmentation n'étant que de 40,8 %; en conséquence, les demandes de cette région sont 4,4 % inférieures à la répartition régionale des personnes ayant une déficience, écart qui a augmenté de 1 %.

Tableau VII

Répartition régionale des demandes

Régions		Répartition des demandes				Augmentation des demandes	Répartition des personnes ayant une déficience
		1984-1985 Nombre	%	1985-1986 Nombre	%	%	% Écart 1985-1986
01	Bas-Saint-Laurent, Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	204	5,4	342	6,0	67,6	3,6 + 2,4
02	Saguenay – Lac Saint-Jean	322	8,6	370	6,5	14,9	4,7 + 1,8
03	Québec	604	16,1	946	16,7	56,6	16,0 + 0,7
04	Centre-du-Québec	331	8,8	576	10,1	74,0	7,0 + 2,9
05	Estrie	151	4,0	344	6,1	127,8	4,0 + 2,1
06A	Montréal	983	26,2	1 276	22,5	29,8	30,2 – 7,7
06B	Laurentides-Lanaudière	263	7,0	424	7,5	61,2	8,8 – 0,7
06C	Montérégie	510	13,6	718	12,6	40,8	17,0 – 4,4
07	Outaouais	136	3,6	285	5,0	109,6	4,2 + 0,8
08	Abitibi-Témiscamingue	136	3,6	240	4,2	76,5	2,5 + 1,7
09	Côte-Nord	110	2,9	158	2,8	43,6	1,8 + 1,0
	Total	**3 750**	**100**	**5 679**	**100**	**51,4**	**100**

6.2.3 Âge des demandeurs

Voici la répartition des demandeurs selon les groupes d'âges:

	Demandeurs à l'OPHQ		Population du Québec
	1984-1985	1985-1986	
0-17 ans	26,6 %	23,1 %	25,6 %
18-64 ans	59,0 %	51,4 %	65,0 %
Plus de 65 ans	14,4 %	25,5 %	9,4 %

Les personnes handicapées de 65 ans et plus faisant des demandes à l'OPHQ sont presque trois fois plus nombreuses que les personnes du même âge dans la population du Québec. Dans quelques régions, l'écart est encore plus important: dans la région de la Côte-Nord, et dans le Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Le groupe des 18-64 ans est inférieur à la population du Québec de 13,6 %. C'est dans les régions du Centre-du-Québec et de l'Abitibi – Témiscamingue que ce groupe d'âge des demandeurs se rapproche le plus de la population régionale.

Les demandeurs de 0-17 ans sont en nombre proportionnel légèrement inférieur à la répartition de la population du Québec, soit 2,5 % de moins. Toutefois, ils sont en nombre légèrement supérieur dans les régions de Montréal, Laurentides-Lanaudière et Outaouais. Ils sont en nombre inférieur de 15 % dans le Centre-du-Québec.

Les demandeurs de 65 ans et plus ont augmenté de 77 % par rapport à l'année dernière, ce qui indique une tendance au vieillissement de la clientèle de l'OPHQ.

Les 0-4 ans représentent 8 % des demandes, comme l'année dernière. Ils ont toutefois grandement augmenté dans les régions de Laurentides-Lanaudière et Outaouais, mais ont diminué dans le Centre-du-Québec.

6.2.4 Déficiences

Ce tableau compare la répartition des déficiences chez la clientèle de l'OPHQ avec celle qu'on estime dans la population du Québec.

	Demandeurs à l'OPHQ		Personnes handicapées au Québec
	1984-1985	1985-1986	
Déficience			
intellectuelle	7 %	8 %	40,5 %
psychique	1 %	2 %	4,1 %
auditive	33 %	33 %	11,8 %
visuelle	5 %	5 %	10,5 %
organique	7 %	8 %	
du squelette	46 %	39 %	20,2 %
autres	1 %	3 %	12,8 %

Les personnes ayant une déficience intellectuelle sont celles qui s'écartent le plus des données pour l'ensemble du Québec. On remarque une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Notons toutefois que les personnes ayant une déficience intellectuelle moyenne, sévère et profonde ne représentent même pas 4,8 % des Québécois ayant une déficience.

Les demandeurs ayant une déficience auditive ont fait des demandes à l'OPHQ dans une proportion trois fois supérieure à la répartition des déficiences dans l'ensemble du Québec, comme l'année précédente. D'autres données indiquent qu'il ne s'agit plus seulement de personnes ayant une perte de 55 décibels et plus; des demandeurs ayant une perte entre 35 et 55 décibels se présentent de plus en plus et il s'agit de personnes généralement plus âgées.

Les personnes ayant une déficience du squelette et de l'appareil de soutien sont deux fois plus nombreuses proportionnellement à la répartition des déficiences. On note toutefois une diminution par rapport à l'année précédente.

Les personnes avec une déficience visuelle sont dans une proportion deux fois moindre que la répartition pour l'ensemble du Québec; il en était ainsi l'année précédente. Les demandes que reçoit l'OPHQ sont presqu'exclusivement dues au fait que la Régie de l'assurance-maladie du Québec ne couvre pas l'ensemble des besoins des personnes de 35 ans et plus.

6.2.5 Raisons des demandes

Les demandes faites en 1984-1985 et 1985-1986 se répartissent ainsi:

Raisons	1984-1985	1985-1986
Évaluation des besoins	5 %	6 %
Traitements médicaux	13 %	11 %
Adaptation-réadaptation	46 %	49 %
Services éducatifs	3 %	4 %
Travail	3 %	13 %
Ressources résidentielles	17 %	15 %
Maintien à domicile	7 %	7 %
Soutien à la famille	1 %	2 %
Transport	4 %	3 %
Loisir	1 %	1 %
	100 %	**100 %**

Ces raisons sont identifiées lors de la réception du formulaire de demande à l'OPHQ. C'est un indicatif des besoins exprimés mais cela ne représente pas tous les besoins exprimés au cours du traitement du dossier.

Les demandes pour l'accès aux services d'adaptation-réadaptation comptent pour presque la moitié des demandes. Il s'agit de déplacements vers des centres spécialisés et de l'achat d'équipements non couverts par l'assurance-maladie. Viennent ensuite les besoins en ressources résidentielles, dont principalement, l'adaptation de domicile et l'achat d'équipements permettant une vie autonome à domicile. Les demandes pour traitements médicaux arrivent en troisième position: il s'agit surtout de frais de déplacements vers les centres spécialisés.

Peu de demandes ont concerné l'intégration au travail, ces besoins étant surtout comblés par un autre programme de l'OPHQ, le contrat d'intégration au travail. Le maintien à domicile ne représente que 7 % des demandes, mais il faut souligner que le ministère de la Santé et des Services sociaux y a consacré un budget de développement de 2 millions de dollars à la fin de l'année précédente. Il y a une légère augmentation des demandes pour les services éducatifs. Globalement, la répartition des demandes est assez identique entre les deux années.

6.3 Aide matérielle accordée

6.3.1 Nombre d'octrois selon les éléments du programme

L'aide matérielle accordée se répartit selon les différents éléments du programme (Tableau VIII).

L'achat d'équipements compte pour 53 % des octrois accordés. Il s'agit d'une diminution par rapport à l'année précédente. Ce sont principalement les équipements pour personnes avec une déficience auditive qui ont diminué, même s'ils restent élevés; ils représentent 23 % du nombre d'octrois en 1985-1986 contre 36 % l'année précédente. Ces équipements sont encore très importants dans certaines régions: 38 % des octrois en Montérégie et 33 % à Montréal. Les équipements pour les autres clientèles sont toutefois passés de 22 % à 30 %; dans l'Estrie, ils atteignent 45 % des octrois.

Tableau VIII

Éléments du programme	1984-1985	1985-1986
Frais de déplacements		
— traitement médical	4 %	7 %
— adaptation-réadaptation	12 %	11 %
— autres	1 %	2 %
— total	18 %	20 %
Adaptation de domicile	9 %	10 %
Adaptation de véhicule	3 %	2 %
Équipements		
— pour déficience auditive	36 %	23 %
— autres	22 %	30 %
— total	58 %	53 %
Travail	1 %	1 %
Honoraires professionnels		
— évaluations	1 %	1 %
— dispensation de services	4 %	5 %
— maintien à domicile	6 %	8 %
	100 %	**100 %**

Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total d'octrois et non par rapport aux montants accordés.

Les frais de déplacements vers des centres spécialisés, tant pour les traitements médicaux que pour des services d'adaptation-réadaptation, constituent 20 % de l'aide matérielle accordée. Ces frais ont baissé dans l'Abitibi – Témiscamingue (39 % des octrois contre 66 % l'année dernière), ainsi que dans le Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (37 % contre 43 %). Il y a toutefois une augmentation importante dans le Saguenay – Lac-Saint-Jean, de 22 % à 33 %. Dans l'Estrie, l'augmentation est de 5 à 15 %, dans la Côte-Nord, de 27 à 38 %, dans Laurentides-Lanaudière, de 10 à 18 %.

L'adaptation de domicile compte pour 10 % du nombre d'octrois, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente. L'adaptation de véhicule a diminué. Le nombre d'octrois pour les services de maintien à domicile a augmenté de 2 % malgré les fonds additionnels attribués par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

6.3.2 Subventions

En 1985-1986, l'OPHQ a autorisé 7 558 octrois d'aide matérielle pour un montant total de 10 059 707 $. C'est une augmentation de 28,8 % par rapport à 1984-1985, de 229 % par rapport à 1983-1984 et 562 % par rapport à 1982-1983.

La compensation pour les frais de déplacements est restée stable; 8,7 % des montants accordés. Le nombre d'octrois a augmenté de 1 004 à 1 508, mais le coût moyen a diminué de 707 $ à 585 $.

Enfin, on peut remarquer une augmentation des achats de services; 7,6 % des montants autorisés

	Subventions autorisées	Augmentation par rapport à			
		1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
1985-1986	10 059 707 $	780 %	562 %	229 %	28,8 %
1984-1985	7 934 987 $	594 %	422 %	160 %	
1983-1984	3 056 486 $	167 %	101 %		
1982-1983	1 159 834 $	33 %			
1981-1982	1 143 715 $				

Le coût moyen par octroi diminue régulièrement. Il est de 1 331 $, comparativement à 1 419 $ en 1984-1985 et 1 568 $ en 1983-1984.

L'adaptation de domicile représente 31,1 % des montants, même si elle ne compte que pour 10 % des octrois. La proportion est semblable à celle de l'année précédente. Le coût moyen par octroi a diminué de 4 547 $ à 4 371 $, grâce à des consultants en architecture qui évaluent mieux les possibilités de travaux.

Les octrois pour équipements représentent 30 % des montants contre 38,5 % l'année précédente. Ceux des équipements pour les personnes avec déficience auditive ont diminué de presque la moitié: leur nombre est passé de 1 998 à 1 731, mais surtout leur coût a baissé de 1 087 $ à 822 $.

On remarque une augmentation importante des services de maintien à domicile. Ils constituent 16,5 % des montants autorisés en comparaison de 10,3 % l'année précédente. C'est qu'à la fin de l'exercice, les budgets accordés au réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux ont été épuisés et l'OPHQ a autorisé plus de 500 000 $ couvrant la fin de l'année et l'année 1986-1987, et ce, malgré un développement de 1,1 million de dollars du ministère. Le besoin de services de maintien à domicile se manifeste de plus en plus dans toutes les régions, alors qu'il était surtout présent auparavant à Montréal et Québec. Le coût moyen par octroi a augmenté, passant de 2 272 $ à 2 704 $. Dans la région de Québec, le taux horaire est de 6 $ au lieu de 4 $; à Montréal, il dépasse 8 $.

Les montants autorisés pour l'adaptation de véhicule ont diminué. Ils ont représenté 3,9 % du montant de subventions accordées comparativement à 5,7 % en 1984-1985. Le nombre d'octrois est resté à peu près le même; 159 (168 en 1984-1985). Le coût moyen par octroi a diminué de 2 705 $ à 2 491 $.

contre 5 % l'année passée. Il s'agit principalement de services professionnels comme l'ergothérapie, de services d'interprètes pour les personnes sourdes, d'éducateurs et autre personnel en milieu scolaire.

6.4 Dossiers à traiter et liste d'attente

Au 31 mars 1986, 10 546 dossiers étaient actifs, dont 2 703 en liste d'attente. La liste d'attente a ainsi presque doublé, même si l'OPHQ a pris en charge 4 447 nouveaux dossiers. Si la demande s'était stabilisée à 350 nouveaux dossiers par mois comme prévu, la liste d'attente aurait diminué de 227 dossiers.

Liste d'attente au 31 mars 1985:	1 471
Nouvelles demandes en 1985-1986:	5 679
Dossiers pris en charge en 1985-1986:	4 447
Liste d'attente au 31 mars 1986:	2 703

L'OPHQ a fermé 2 181 dossiers durant l'année. Depuis les débuts de l'OPHQ, sur les 16 772 demandes reçues, 6 226 dossiers ont été fermés, les besoins ayant été satisfaits.

Quarante-deux demandes ont fait l'objet d'un appel à la Commission des affaires sociales en 1985-1986 et trente-huit auditions ont eu lieu sur divers sujets. L'OPHQ a eu gain de cause dans environ 90 % de ces causes.

Chapitre 7
La promotion des droits

7.1 Vie associative

Les associations de personnes handicapées sont des partenaires que l'OPHQ privilégie. Généralement, elles poursuivent les mêmes objectifs de promotion et de défense des droits des personnes handicapées.

L'OPHQ a entrepris de développer son expertise sur la vie d'association et sur les mécanismes de consultation avec les organismes de promotion. Il a collaboré avec la Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées en vue de préparer un colloque sur la vie associative, prévu pour le printemps 1987.

En soutien aux travaux du Comité de réflexion sur la vie associative (OPHQ – Confédération), l'OPHQ a supervisé une recherche pour identifier les facteurs qui favorisent le mouvement associatif de promotion des droits et intérêts des personnes handicapées.

Dans chacune des régions, des liens constants sont établis avec les organismes de promotion, tant locaux que régionaux: échanges d'informations, rencontres, participation à des groupes de travail, à des réunions de conseils d'administration, présence à des assemblées des membres, contacts fréquents avec la permanence de ces associations.

Dans le Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, l'OPHQ a facilité la formation d'une association de parents dont des enfants ont une déficience intellectuelle.

Au Saguenay – Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a favorisé le choix d'actions et de stratégies communes pour l'ensemble des organismes des deux sous-régions. Il a soutenu la mise sur pied d'un organisme de promotion sur la rive nord du Saguenay et la restructuration d'un organisme pour les personnes psychiatrisées.

Dans l'Estrie, le regroupement régional a été incité à développer son rôle de promotion et les associations locales à s'impliquer régionalement. À Montréal, il a participé aux activités du regroupement régional, cherchant à élargir son champ d'action et sa représentativité. Dans la sous-région des Laurentides, l'OPHQ a cherché plus particulièrement à revitaliser la vie associative.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a soutenu la mise en place d'un organisme pour les personnes ayant une déficience auditive. Il en a été de même dans l'Outaouais, où l'OPHQ a aussi collaboré avec le regroupement régional pour transférer des services afin de se consacrer davantage à la promotion des droits. Dans l'Abitibi – Témiscamingue, l'OPHQ a contribué au développement de nouveaux organismes de promotion pour les personnes ayant une déficience visuelle et les personnes autistiques.

Un appui organisationnel en communications a été donné aux organismes de promotion suivants: l'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées (Montréal); l'Association québécoise pour enfants avec problèmes auditifs; le Regroupement pour l'intégration dans la communauté; l'Association du Québec pour les déficients mentaux; Kéroul.

7.1.1 Subventions

L'organisme de promotion est ainsi défini dans la Loi: « Tout organisme constitué en vertu d'une loi du Québec qui s'occupe principalement de la défense des droits, de la promotion des intérêts et de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées ».

L'OPHQ accorde des subventions à des organismes de promotion en vue de stimuler leur contribution à la promotion des intérêts des personnes handicapées. Plus particulièrement, l'OPHQ encourage les activités suivantes :

— les regroupements de personnes handicapées, de parents de personnes handicapées, d'organismes de personnes handicapées;

— l'information des personnes handicapées;

— la formation des membres des organismes;

— l'identification des besoins;

— la sensibilisation et l'information du public;

— les représentations au nom des personnes handicapées;

— la promotion de services.

L'OPHQ reconnaît trois catégories d'organismes:

— l'organisme de base couvrant une ou plusieurs municipalités;

— le regroupement régional d'organismes de base, regroupant au moins six organismes de promotion sur un territoire donné;

— l'organisme national.

En 1985-1986, l'OPHQ a accordé des subventions à 240 organismes. Elles ont totalisé

1 794 471 $. Les subventions sont partagées entre les organismes nationaux (48,1 %), les regroupements régionaux (23,3 %) et les organismes de base (27,2 %). Le solde (1,4 %) a permis la réalisation de projets spéciaux (Tableaux IX, X et XI).

7.2 Droits

L'OPHQ a entrepris de conjuguer ses efforts avec le Curateur public, en vue du respect des droits des personnes handicapées sous curatelle.

Tableau IX

Répartition des subventions

	1984-1985		1985-1986	
	Nombre	Subvention	Nombre	Subvention
Organismes de base	211	26,2 %	202	27,2 %
Regroupements régionaux	18	20,8 %	17	23,3 %
Organismes nationaux	20	46,8 %	21	48,1 %
Projets spéciaux	21	6,2 %	10	1,4 %

Tableau X

Liste des associations subventionnées en 1985-1986

Organismes nationaux	Montant octroyé
Aide aux personnes obèses handicapées	30 000 $
Association canadienne de la santé mentale	75 000 $
Association des paraplégiques du Québec	35 000 $
Association du Québec pour les déficients mentaux	85 000 $
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs	80 000 $
Association générale des insuffisants rénaux	19 125 $
Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels	65 000 $
Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie	30 000 $
Auto-psy	45 000 $
BRULAM	18 910 $
Club Le petit monde du Québec	5 000 $
Comité provincial des malades	25 000 $
Conseil québécois de la déficience auditive	30 000 $
Conseil canadien des aveugles	4 000 $
Fédération d'entraide aux personnes amputées du Québec	30 000 $
Fédération québécoise des laryngectomisés	40 000 $
Institut national canadien pour les aveugles	30 000 $
Ligue de l'épilepsie du Québec	45 000 $
Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec	55 854 $
Société québécoise de l'autisme	70 000 $
Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées du Québec	46 000 $
Total: 21 organismes	**863 889 $**

Tableau XI

Répartition des subventions par région

Région	Organismes de base	Regroupements	Total
01	43 900 $	50 000 $	93 900 $
02	45 050 $	50 000 $	95 050 $
03	65 300 $	50 000 $	115 300 $
04	27 150 $	25 000 $	52 150 $
05	26 300 $	30 000 $	56 300 $
06A	79 000 $	50 000 $	129 000 $
06B	54 854 $	28 000 $	82 854 $
06C	72 700 $	75 000 $	147 000 $
07	21 300 $	30 000 $	51 300 $
08	36 200 $	30 000 $	66 200 $
09	16 000 $	—	16 000 $
Total	**487 754 $**	**418 000 $**	**905 754 $**

Projets spéciaux : 24 828 $

Des représentations ont été effectuées auprès du directeur général des élections pour que la Loi électorale garantisse le droit de vote de certaines personnes ayant une déficience intellectuelle.

À la suite d'un document de la Commission des droits de la personne, des commentaires ont été formulés par l'OPHQ sur la discrimination fondée sur le handicap (application de l'article 20 de la Charte). Les dossiers communs de l'OPHQ et de la Commission des droits de la personne ont été identifiés et une rencontre a eu lieu avec cet organisme, pour une meilleure coordination et une meilleure compréhension des rôles respectifs.

Des représentations ont été effectuées pour qu'une terminologie adéquate soit utilisée dans le projet de Loi portant réforme au Code civil du

Québec du droit des personnes et dans la Loi modifiant la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal.

Une étude jurisprudentielle a été effectuée pour connaître les principes de droit qui s'appliquent lors du congédiement d'une personne parce qu'elle devient handicapée. Une autre étude a concerné les principes qui régissent les employeurs qui refusent d'embaucher une personne parce qu'elle est handicapée.

Chapitre 8
L'organisation administrative

8.1 Relations avec les citoyens

Les gestionnaires comme les employés ont cherché à privilégier le service au citoyen, par l'écoute, la réponse et la présence auprès des demandeurs de services. Un état de situation de chaque région sur ses relations avec les citoyens a été fait et divers correctifs ont été apportés. Dans chaque région, des représentants de l'OPHQ participèrent activement aux tables régionales sur les relations avec les citoyens.

Un plan d'amélioration de l'humanisation des services de l'OPHQ a été préparé et l'OPHQ a participé au Comité pluriministériel sur l'amélioration de l'humanisation des services.

L'OPHQ a rappelé son rôle palliatif et son rôle d'agent de changement dans toutes ses communications avec ses clients. Il a amélioré la communication écrite avec la clientèle. Chaque bureau régional est accessible gratuitement par téléphone.

8.2 Ressources humaines

À partir du 1er avril, l'OPHQ gère lui-même ses effectifs. Cette année a été consacrée à la prise en charge des activités et à la formation du personnel. Plusieurs politiques ont été développées en collaboration avec les gestionnaires et les employés. Les effectifs réguliers au début et à la fin de l'année se répartissaient ainsi:

	1er avril 1985			31 mars 1986		
	Autorisés	En place	Personnes handicapées	Autorisés	En place	Personnes handicapées
Hors-cadre	1	1		1	1	
Cadres supérieurs	10	7		10	10	
Professionnels	60	46	7	57	55	7
Fonctionnaires	60	42	5	57	54	7
Total	**131**	**96**	**12**	**125**	**120**	**14**
Effectifs occasionnels	51	90	27	62*	79	23

* Années/personnes

Au début de l'année, de nombreux emplois étaient encore vacants suite à la mise en place du plan d'organisation. Au cours de l'année, les effectifs réguliers autorisés sont passés de 131 à 125. Trente-quatre emplois ont été comblés; 13 personnes ont quitté l'OPHQ suite à une mutation ou une démission. Neuf fonctionnaires et trois professionnels de l'Office ont fait l'objet d'une promotion.

En effectifs occasionnels, 21 480 jours/personnes ont été utilisés; 30 personnes ont été engagées pour surcroît temporaire de travail, 23 pour remplacer des employés absents ou des emplois vacants alors que 26 l'étaient pour des projets spécifiques.

En formation, 245 jours-personnes ont été consacrés au développement des employés, sans compter l'accueil et l'initiation à l'emploi.

8.3 Les communications

Les communications couvrent les domaines suivants:

— l'accueil et le renseignement;

— la production d'outils d'information (périodiques, dépliants, brochures, vidéogrammes, etc.);

— les relations publiques (relations de presse, congrès, expositions...);

— l'acquisition, la diffusion et le prêt de documentation, le conseil et l'accès à la documentation.

8.3.1 Accueil et renseignement

Tous les bureaux régionaux ont pris en charge régionalement l'accueil et la référence. L'OPHQ ayant une politique d'appel gratuit (frais virés acceptés), l'accès au renseignement est assuré. Les demandes ont d'ailleurs augmenté: environ 125 appels par jour sont des appels de renseignement (total pour tous les bureaux).

Chaque bureau régional a développé des outils de référence (répertoires, fichiers, etc.). Il utilise et diffuse aux usagers les brochures, dépliants et bulletins produits par l'OPHQ.

Le cadre général d'un répertoire des ressources externes a été déterminé et il a été décidé de le rendre accessible à d'autres systèmes de banque de ressources.

8.3.2 Production d'outils d'information

Le bulletin *OPHQ* est paru à 5 reprises au cours de l'année. Un Comité de rédaction a été implanté en janvier pour améliorer la participation et la planification. *Dernière Heure* est paru à 8 reprises. Ce supplément au bulletin *OPHQ*, envoyé aux intervenants et associations, contient des informations pratiques et un éditorial.

Info Express, journal interne de l'OPHQ, est paru 8 fois. La participation du personnel s'est significativement accrue pour une meilleure circulation des informations.

Une liste des documents édités par l'OPHQ est tenue à jour. Elle est disponible, comme les documents eux-mêmes au Centre de documentation.

Parmi les autres documents produits, on peut noter:

— des affiches didactiques, préparées pour les besoins spécifiques de certaines participations de relations publiques: sur la réadaptation en anglais, sur les services de garde, sur le plan de services;

— un *Guide pour améliorer la qualité de vie des personnes ayant une déficience visuelle*, en collaboration avec la Magnétothèque;

— sous le titre, *Les personnes handicapées au Québec*, la réédition revue et corrigée des dossiers de l'Année internationale s'est poursuivie (volumes 4 et 5-6);

Trois vidéogrammes de présentation de l'OPHQ en anglais ont été produits: sur la loi, sur le plan de services et sur les programmes nationaux.

La diffusion des outils de communication a été systématisée. Par ailleurs, ils ont toujours été rendus accessibles sur cassette aux personnes qui ne peuvent lire l'imprimé. Certains documents ont été transcrits en braille. Les documents audiovisuels sont sous-titrés pour les personnes sourdes.

8.3.3 Relations publiques

Les relations avec la presse ont été améliorées au cours de l'année. Nombre d'articles et d'émissions sur les personnes handicapées ont été préparés avec l'aide de l'OPHQ, même si ce n'était pas toujours visible. Une revue de presse quotidienne est diffusée à l'interne.

Une cinquantaine de participations à divers événements ont été organisées, ce qui est supérieur à l'année précédente d'environ un tiers. Parmi les plus importantes:

— Congrès de l'Association québécoise pour les déficients mentaux, les 30, 31 mai et 1er juin à Chicoutimi;

— Congrès canadien de réadaptation de Vancouver, du 9 au 12 juin, avec visionnement de *La Grande Sortie* et entrevue avec Radio-Canada à Vancouver;

— Sommet québécois sur la déficience auditive, les 31 janvier, 1er et 2 février à Montréal.

L'OPHQ était présent:

— à la remise du Prix Raymond-Charette, à la Magnétothèque, à Montréal le 29 avril;

— à la remise des prix de l'ADATE, le 23 octobre à Montréal;

— au lancement du rapport *Femme et Handicap*, le 20 novembre à Québec.

Des articles ou des entrevues ont été réalisés:

— avec le ministre responsable de l'Office, dans *Le Goéland*;

— à Radio communautaire à Rouyn, en avril et mai;

— à Télé-fonctionnaire à Québec, le 22 août.

Des communiqués ont été émis sur:

— la visite de la délégation néerlandaise, le 9 septembre;

— la nomination des nouveaux membres du Conseil d'administration, le 2 octobre;

— les priorités triennales de l'OPHQ, le 28 octobre.

8.3.4 Documentation

Le Centre de documentation répond aux besoins d'information documentaire de l'OPHQ, des personnes handicapées et de tous les intéressés.

Il a acquis 719 titres au cours de l'année et est abonné à 165 périodiques.
Tous les documents ont été réindexés selon le nouveau langage documentaire proposé dans le *Thésaurus: Personne handicapée*, et environ 470 documents ont été élagués. 800 documents ont été catalogués et analysés. Au 30 septembre 1985, la collection comptait 4 880 documents, dont 2 105 articles, 2 226 livres, 402 ouvrages de références et 147 bibliographies. Environ 800 documents sont traités en une année.

En ce qui concerne le prêt, 836 documents ont été empruntés par le personnel de l'OPHQ, 356 documents ont été consultés sur place, 453 documents ont été empruntés par les usagers externes et

76 documents ont été consultés via prêt-entre-bibliothèques. Au total, 1 721 documents ont été mis en circulation.

Un total de 45 prêts de documents audiovisuels a été fait à l'externe et 185 à l'interne. Toutes les régions ont été équipées en magnétoscopes pour pouvoir visionner et faire visionner les documents.

La diffusion d'outils de référence et de documentation gratuite a nécessité 1 965 envois pour 12 317 documents. Il s'agit de 9 889 documents diffusés à l'externe pour 1 283 envois et 18 428 documents diffusés à l'interne (Drummondville et bureaux régionaux) pour 682 envois. La liste d'acquisitions est envoyée à 352 abonnés externes.

L'OPHQ a mis à jour et diffusé des bibliographies qui portent sur une centaine de sujets concernant les personnes handicapées et signalent les documents disponibles au Centre de documentation. Une dizaine de recherches ont été effectuées dans des bases de données bibliographiques.

Des présentations du *Thésaurus* ont eu lieu: au Conseil d'administration, à des représentants de l'Association des centres d'accueil du Québec, à une délégation des Pays-Bas en tournée au Québec, à l'Association québécoise pour enfants avec problèmes auditifs.

8.4 Ressources financières et matérielles

Le budget de 1984-1985 s'élève à 39 174 400 $. Le tableau XII illustre l'évolution détaillée selon les principaux postes budgétaires. Si l'on compare l'évolution des dépenses effectives, on constate une augmentation de 17 % par rapport à 1984-1985.

Tableau XII

État de l'évolution des dépenses

	1984-1985	1985-1986	Variation %
Fonctionnement			
Traitements	3 702,9	5 293,2	42
Autres dépenses	1 555,9	1 806,1	15
Capital	46,9	139,1	250
Transfert			
Aide matérielle	6 303,3	8 860,3	41
Centre de travail adapté	17 207,4	18 104,1	5
Contrat d'intégration au travail	1 913,9	1 713,0	(10)
Organisme de promotion	1 646,3	1 795,3	9
Total global	**32 376,6**	**37 711,1**	**17**

Durant l'exercice, l'OPHQ s'est vu octroyer un budget supplémentaire de 1,7 million. De ce montant, 200 000 $ ont été utilisés pour le fonctionnement (dont 130 000 $ pour la téléphonie), 1 million pour l'aide matérielle et 500 000 $ pour les contrats d'intégration au travail.

Un objectif de crédits périmés de 1,4 million a été fixé à l'OPHQ par le Conseil du trésor, soit 3,64 % du budget. Des réductions aux dépenses de transfert de 962 000 $ et aux dépenses de fonctionnement de 500 000 $ ont permis de l'atteindre.

L'accroissement des traitements a suivi celui des effectifs suite à l'attribution à l'été 1984 de 62 années/personnes additionnelles embauchées graduellement. L'accroissement des dépenses en capital est aussi attribuable à l'achat de mobilier pour ces nouveaux effectifs et d'appareils de bureautique.

L'OPHQ a complété son réseau de onze bureaux en région par l'ouverture des bureaux de Sherbrooke, Trois-Rivières, Longueuil et Saint-Jérôme.

8.5 Ressources informationnelles

Afin de se conformer à la Loi des archives nationales et à la Loi sur l'accès à l'information, l'OPHQ a élaboré un plan de gestion documentaire. Un inventaire systématique des documents et un plan de classification ont été réalisés.

L'OPHQ a élaboré un plan directeur du développement des systèmes d'information qui doit être soumis au Conseil du trésor.

8.6 Planification et évaluation

Une planification triennale a été acceptée par le Conseil d'administration. Son application dans les activités quotidiennes a été expérimentée: définition des objectifs, élaboration de feuilles de route, coordination entre les services. L'évaluation des résultats de cette première année a permis d'ajuster la planification triennale et de planifier les activités 1986-1987.

8.7 Vérification interne

Un vérificateur interne est entré en fonction à l'OPHQ au cours de l'année. En relation avec les objectifs du Conseil d'administration, il a préparé un document explicatif sur la vérification interne, présenté un projet de politique de vérification interne et a débuté l'élaboration d'un plan de vérification à long terme.

Office des
personnes handicapees
du Quebec